

Aménagement de la Promenade du Paillon entre les Traverses de la Bourgada et Jean Monnet Commune de Nice (06)

Annexe 8. Appréciation des impacts et mesures associées






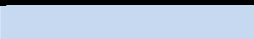



SOMMAIRE

I -	APPRECIATION DES IMPACTS RESIDUELS.....	3
II -	EFFETS CUMULES (PARTIE 6.2 DU CERFA N°14734*03)	16
II.1 -	DEFINITION DES PROJETS PRIS EN COMPTE	16
II.1.1 -	CHOIX DU PERIMETRE DE RECHERCHE DES PROJETS A PRENDRE EN COMPTE	16
II.1.2 -	DETERMINATION DES AUTRES PROJETS DEVANT ETRE PRIS EN CONSIDERATION AU TITRE DES INCIDENCES CUMULEES SUR L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE R.122-5, 5°, e) DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	16
II.1.3 -	DETERMINATION DES PROJETS A EXCLURE DE L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES	16
II.2 -	ANALYSE DES EFFETS CUMULES	16
III -	AUTO-EVALUATION (PARTIE 7 DU CERFA N°14734*03)	18

I - APPRECIATION DES IMPACTS RESIDUELS

Le tableau ci-après développe l'ensemble des impacts, liés à la réalisation et à l'exploitation du projet, et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues, et conclut sur les impacts résiduels.

Légende

Impact positif fort	
Impact positif modéré	
Impact positif faible	
Impact nul/négligeable	
Impact négatif faible	
Impact négatif modéré	
Impact négatif fort	

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Milieu physique					
Climat	Chantier	Pas de modification significative du climat.	Négligeable	/	Négligeable
	Exploitation	Pas de modification significative du climat à grande échelle. Amélioration locale avec la création d'une forêt urbaine et d'un îlot de fraîcheur à travers la ville : jusqu'à -2 à -3°C en température mesurée. Total de 1 700 arbres plantés, à même d'absorber 50 tonnes de CO ₂ par an.	Positif faible	/	Positif faible
Topographie Géologie	Chantier	Modifications ponctuelles de la topographie : - Démolitions : 3 000 m ² pour le Théâtre National de Nice (TNN), - Déconstructions : 4 ha pour le Palais Acropolis, - Terrassements pour les nouveaux aménagements, - Constitution de stockages de matériaux.	Négatif faible	Optimisation des terrassements et des déblais/remblais. Réutilisation des matériaux sur site autant que possible : 2 000 m ² de dalles de marbre du TNN réemployées. Choix des zones de stockage des déblais afin de ne pas influencer le bon déroulement des travaux.	Négligeable
		Absence d'impacts sur la géologie.	Nul		
	Exploitation	Modifications ponctuelles pérennes de la topographie au droit des aménagements. Absence d'impacts notables sur la géologie.	Négligeable Nul	/	Négligeable
Hydrologie : Eaux souterraines et de surface	Chantier	Risques d'apports de matières en suspension dans les eaux et ouvrages de collecte des eaux pluviales. Risques de déversement accidentel de laitance de béton, d'hydrocarbures ou de l'émulsifiant employé dans le cadre des travaux de terrassement et de revêtement lors de la construction des aménagements.	Négatif faible	Bonne organisation du chantier afin de limiter les risques de déversement de substances polluantes. Imperméabilisation des aires d'installation. Absence de lavage sur le chantier. Stockage des produits potentiellement polluants dans des bacs étanches. Présence d'un stock de matériel absorbant sur le chantier. Réalisation d'un assainissement provisoire du chantier. Tout rejet dans le milieu naturel est strictement interdit.	Négligeable
Hydrologie : Eaux souterraines	Exploitation	Absence de rejets non traités et de prélèvement dans les eaux souterraines susceptible d'en modifier les aspects qualitatif et quantitatif. Absence d'impacts sur le niveau de la nappe. Absence de risques de pollution.	Nul	/	Nul

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Milieu physique					
Hydrologie : Eaux de surface	Exploitation	Diminution des surfaces imperméabilisées et augmentation des surfaces d'infiltrations directes : 40 000 m ² de surfaces perméables supplémentaires. Aménagement de 5 bassins naturels répartis sur tout le parc, d'une calade centrale et de noues bordant le parc, permettant la récupération des eaux pluviales. Stockage des eaux pluviales récupérées dans deux réservoirs en tube de béton positionnés sous voirie de part et d'autre du parc. Pompage des eaux pluviales depuis les réservoirs, pour alimenter les bassins. Surverse depuis les bassins vers la calade. Absorption d'une partie des eaux pluviales par les végétaux, le reste sera rejeté par drain dans le Paillon pour préserver le tunnel du Paillon. Mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts.	Positif fort	/	Positif fort
		Absence d'atteinte au fonctionnement des milieux naturels et activités liées à l'eau. Absence de modification de la qualité des eaux : les eaux rejetées dans le Paillon seront des eaux de pluie non traitées.	Nul		
Captages d'eau potable	Exploitation	/	Nul	/	Nul

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Milieu naturel					
Milieu naturel : Sites Natura 2000	Chantier et exploitation	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 1,5 km à l'Est du site de projet (Corniches de la Riviera) et n'a pas de lien direct avec ce dernier. L'impact sur le site Natura 2000 n'est donc pas significatif.	Négligeable	/	Négligeable
Milieu naturel : Habitats naturels, flore et faune	Chantier	Absence d'impacts significatifs sur les milieux naturels, sur la faune et la flore. Pour rappel, le périmètre d'étude est totalement urbanisé. Les espèces rencontrées ne présentent aucun enjeu spécifique de conservation, et aucune espèce protégée n'est présente. Le chantier engendrera des nuisances classiquement rencontrées lors de travaux d'aménagements (perturbation, effarouchement, collisions et écrasements accidentels).	Négatif faible	Mise en place de la charte de chantier à faible nuisances de la Métropole Nice Côte d'Azur. Adaptation du calendrier des travaux et notamment des démolitions au cycle biologique des espèces (espèces nicheuses particulièrement). Gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes.	Négligeable
	Exploitation	Le projet paysager complet aura un impact positif sur la biodiversité par : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de nichoirs et hôtels à insectes répartis sur les zones nouvellement naturalisées, - L'adaptation de l'éclairage public et la reprise de l'éclairage de la coulée verte existante, - L'adaptation de la palette végétale, la mixité d'essences locales et fruitières plantées favorables à la biodiversité et l'évitement des monocultures et alignements identiques, - L'absence d'utilisation de produits phytosanitaires, - L'entretien extensif des espaces verts. 	Positif modéré	/	Positif modéré
Milieu naturel : Fonctionnalités écologiques et équilibres biologiques	Exploitation	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique PACA identifie le Paillon comme trame bleue. Celui-ci est canalisé au droit du périmètre du projet. Ce dernier n'est pas de nature à être impacté par le projet. Le projet paysager complet aura un impact positif sur les déplacements de la faune locale au sein de la future nouvelle coulée verte et permettra un lien fonctionnel avec la coulée verte existante, dont elle prolongera le corridor vert. Le projet permettra la réhabilitation de certaines connectivités et fonctionnalités écologiques qui existaient par le passé entre la colline de Cimiez, le lit du Paillon et la colline du Château.	Positif modéré	/	Positif modéré
Risques naturels et technologiques					
Risques naturels	Chantier	Absence d'impacts significatifs sur les risques naturels. Une vigilance météo est toutefois requise (risques de ruissellements).	Négligeable	Vigilance météo pour anticiper les épisodes pluvieux intenses (risques de ruissellements).	Négligeable
	Exploitation	Absence d'impacts sur les risques naturels présents ou à proximité. Le projet aura toutefois une incidence positive sur les risques inondations et notamment les ruissellements urbains avec la réduction des surfaces imperméabilisées au profit de surfaces d'espaces verts, et la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales via la calade centrale, différents bassins naturels, des noues bordant le parc et stockage des eaux pluviales dans deux réservoirs sous voirie.	Positif faible	/	Positif faible
Risques technologiques	Chantier et exploitation	/	Nul	/	Nul

	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Milieu humain					
Population	Chantier	Essentiellement lié aux éventuelles perturbations de la circulation des engins de chantier et camions, et aux commodités de voisinage (poussières, bruit), uniquement au droit du site et des habitations/zones d'activités les plus proches.	Négatif modéré	Limitations des nuisances de voisinages et dispositions pour la gestion de la circulation de chantier. Voir les mesures liées aux problématiques déplacements, qualité de l'air et ambiance sonore en phase chantier.	Négatif faible
	Exploitation	Absence d'impact direct sur la population environnante. Impact positif sur la qualité de vie générale. Augmentation des prix de l'immobilier aux abords de la nouvelle coulée verte. Amélioration de l'attractivité du quartier grâce au nouveau parc urbain, avec des retombées économiques pour les commerçants.	Positif fort	/	Positif fort
Occupation du sol	Exploitation	Impact significatif et modification complète de l'occupation des sols au droit des aménagements. Poursuite de l'aménagement de l'axe paysager de la promenade du Paillon jusqu'aux quais du fleuve : poursuite de la coulée verte, aménagement de nouveaux espaces publics et espaces verts de qualité, valorisation du patrimoine bâti existant, requalification de la voirie latérale, transversale et connexe. Plantation d'environ 1 700 arbres. 40 000 m ² de surfaces perméables supplémentaires. Cheminements piétons et liaisons douces à grande échelle.	Positif fort	/	Positif fort
Espaces résiduels	Exploitation	Pas d'espaces résiduels à proximité du projet. 40 000 m ² de surfaces perméables supplémentaires.	Négligeable	/	Négligeable
Activités économiques, commerciales et culturelles	Chantier	Perte de profit de certaines activités. Fermeture temporaire du MAMAC.	Négatif modéré	Indemnisation financière. A ce titre, étude pour la mise en place d'une commission d'indemnisation financière.	Négatif faible
		Pendant la durée des travaux, l'impact pourra être positif pour certaines activités proches du projet : restaurants et sous-traitance aux entreprises de BTP locales notamment.	Positif faible	/	Positif faible
	Exploitation	Disparition des bâtiments du TNN et du Palais Acropolis. Baisse de fréquentation du site par le déplacement des salles de théâtre et perte de profit pour le secteur hôtellerie-restauration. Réduction du tourisme d'affaire et de loisirs lié à la fréquentation du Palais Acropolis et perte de profit pour le secteur hôtellerie-restauration. Augmentation de l'attractivité du quartier grâce au nouveau parc urbain, avec des retombées économiques pour les commerçants. MAMAC et Bibliothèque réhabilités et requalifiés. Augmentation des prix de l'immobilier aux abords de la nouvelle coulée verte.	Négatif fort	Nouvelle offre théâtrale diversifiée, complémentaire et répartie sur l'ensemble du territoire avec accord de la Ministre de la Culture : <ul style="list-style-type: none"> - Au sein de l'ancienne église des Franciscains, - De la structure éphémère de théâtre dite « La cuisine » aux abords du Palais Nikaia, - Et par la mise à disposition du TNN des théâtres Lino Ventura et Francis Gag. Projets de compensation de l'offre culturelle de spectacle vivant actuellement déployée dans le Palais Acropolis avec sollicitation de l'accord de la Ministre de la Culture : <ul style="list-style-type: none"> - Palais Nikaia, - Théâtre de Verdure, - Théâtre des Franciscains, - Iconic, 	Négligeable

	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Milieu humain					
				<ul style="list-style-type: none"> - Auditorium Joseph Kosma, - Conservatoire national à rayonnement régional Pierre Cochereau, - Salle Lino Ventura, - Auditorium de la maison de l'étudiant, - Salle Vladimir Jedrinski de la Diacosmie, - Animanice Bon Voyage, - Théâtre éphémère La Cuisine, - Théâtre Francis Gag. <p>Projets de valorisation de l'offre culturelle et de congrès sur le territoire de la ville de Nice au titre notamment de la candidature de la capitale européenne de la culture 2028 et du projet d'OIN Nice Eco-Vallée Plaine du Var :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relocalisation de la Cinémathèque de Nice actuellement située dans l'enceinte du Palais Acropolis, - Création de nouveaux équipements et services, et rénovation / modernisation de l'Opéra de Nice, - Création du Palais des Arts et de la Culture comprenant un auditorium dédié à la musique classique et à la danse, - Création du nouveau palais des congrès et des expositions dans la ZAC du Grand Arénas au titre de l'OIN, outil performant au service de l'évènementiel et au contact immédiat des infrastructures de transports (aéroport, gare TGV, pôle d'échange multimodal, lignes T2, T3 et T4 de tramway, autoroute A8). <p>Conservation des emplois du Palais Acropolis : la régie de la Ville de Nice assurera une activité à ses agents.</p> <p>Le bowling, titulaire d'un bail de location, situé dans le Palais Acropolis, sera indemnisé et trouvera un nouveau lieu d'exploitation avec l'accompagnement des services de la ville de Nice.</p> <p>Attractivité et rayonnement du MAMAC et de la bibliothèque sont renforcés par une accessibilité et une visibilité considérablement améliorées.</p> <p>L'aménagement de la Promenade du Paillon entre les Traverses de la Bourgada et Jean Monnet permet la reconquête des perspectives paysagères et des racines architecturales et urbaines de la ville de villégiature de Riviera. L'inscription de Nice ville de villégiature d'hiver de riviera sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO contribue à l'attractivité de son centre-ville et induit des retombées économiques considérables sur son tissu commercial en particulier aux abords de ses parcs et jardins.</p>	


Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Milieu humain					
Déplacements	Chantier	Augmentation locale et temporaire de la circulation routière, liée notamment à la circulation des camions de chantier : détérioration potentielle des conditions de circulation.	Négatif faible	<p>Mise en place d'un calendrier de chantier pour limiter les perturbations.</p> <p>Mise en place d'un schéma de circulation adapté aux travaux et à leur phasage et d'une signalisation de chantier adaptée et réduction de la vitesse aux abords.</p> <p>Proximité des voies d'accès et de sorties, limitant l'impact sur la circulation en ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la démolition du TNN : accès et sorties directs par la voie Mathis, située à environ 70 m du Nord du site de projet, vers la plateforme de concassage de Saint-Laurent-du-Var, - Pour la déconstruction du Palais Acropolis : accès et sorties soit par la voie Mathis, située à environ 70 m du Nord du site de projet, soit par la pénétrante du Paillon, située à environ 130 m du Nord du site de projet, en fonction de la filière d'évacuation. <p>Nettoyage régulier des chaussées et abords du chantier.</p> <p>Mise en place du groupe de travail "Déplacements en centre-ville" visant à définir et à mettre en œuvre les mesures en temps réel de facilitation des déplacements des habitants et usagers.</p>	Négligeable
	Exploitation	Le projet n'est pas de nature à engendrer une augmentation de trafic. Il prévoit l'aménagement de nombreuses liaisons piétonnes internes à la future coulée verte, favorables aux modes de déplacements doux. La requalification des voies latérales permettra d'améliorer les conditions de circulation et la gestion des flux. Le projet n'engendre pas de modification significative de l'offre en stationnement : environ 50 places sur voiries pourraient être supprimées. Le projet niçois de création du BHNS est également favorable à l'alternative à la voiture et participera à la diminution du trafic.	Positif fort	/	Positif fort
Réseaux	Chantier	Le projet n'aura aucun impact sur les réseaux. Le système de plantation aléatoire permettra de limiter le dévoiement des réseaux.	Nul	Repérage et identification préalable des réseaux présents : dévoiements et protection si nécessaire. Accès aux concessionnaires pour l'entretien.	Nul
	Exploitation	Le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur les réseaux secs dans sa phase d'exploitation. Amélioration de la gestion des eaux pluviales : augmentation des surfaces d'infiltration et diminution de l'imperméabilisation favorable à la réduction des ruissellements et à la décharge des réseaux. Mise en place d'un réseau de stockage des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts : calade traversant la promenade du Nord au Sud, 5 bassins naturels et noues bordant le parc, ainsi que deux réservoirs sous voirie. Rejets dans le Paillon des eaux non réutilisées à l'aide de drains.	Positif faible	/	Positif faible

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Milieu humain					
Gestion des déchets de chantier	Chantier	La réalisation du chantier d'aménagement du parc produira une certaine quantité de déchets, dont une grande partie de déblais et de déchets verts. Les démolitions vont générer environ 13 000 tonnes de matériaux pour la démolition du TNN et environ 90 000 m ³ de matériaux pour la déconstruction du Palais Acropolis.	Négatif faible	Mise en place de la charte de chantier à faibles nuisances de la Ville de Nice. Environ 2 000 m ² de dalles de marbres du TNN seront réemployées. Economie circulaire au centre de la déconstruction du Palais Acropolis : rédaction des clauses des marchés de travaux intégrant l'économie circulaire, l'accent sera mis sur le réemploi, la réutilisation et le recyclage des déchets. Plan de gestion des déchets de chantier. Etude sur le réemploi sur site de certains matériaux. Proximité des filières d'évacuation (Plateforme de concassage à St Laurent du Var). Coordination environnement pour le suivi des déchets.	Négligeable
Gestion des déchets ménagers	Exploitation	Le projet n'engendrera pas de production supplémentaire de déchets ménagers.	Nul	/	Nul
Sécurité et salubrité publique	Exploitation	Meilleure gestion des flux de circulation piétonne et routière. Amélioration de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements urbains en cas de fortes pluies. Amélioration locale de la qualité de l'air.	Positif faible	/	Positif faible
Commodités de voisinage					
Vibrations, odeurs et émissions lumineuses	Chantier	Opérations et utilisations d'engins de chantier émetteurs de vibrations : phases de terrassements et de démolitions. Absence de travaux de nuit. Génération d'odeurs classiques de chantier en milieu urbain.	Négligeable	Évacuation ou réutilisation rapide des matières végétales pour limiter la décomposition végétale.	Négligeable
	Exploitation	Sources d'éclairages diffuses et naturelles sur l'ensemble du parc urbain. Eclairage focalisé sur l'allée principale et les zones d'usages. Reprises de l'éclairage du Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain (MAMAC) et de la bibliothèque. Eclairage en lien avec la coulée verte existante.	Négatif faible	Lumières douces de faibles intensité, de types lanternes et de couleurs chaudes (pas de lumière blanche). Eclairage LED. Respect de la norme EN EF 13201. Diffusion vers le bas. Eclairage modulable avec modification des teintes en cas d'évènement. Mâts d'éclairages de 5 m maximum sous le couvert végétal arboré pour limiter l'impact de la lumière sur les arbres. Réajustement de l'éclairage de la coulée verte existante pour une harmonisation des niveaux d'éclairage.	Négligeable
		Pas d'impact sur les odeurs et vibrations.	Nul	/	Nul

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Commodités de voisinage					
Ambiance sonore	Chantier	Bruits des engins et opérations de chantiers (notamment pendant les phases de terrassements). Perturbation de la faune locale (effarouchement).	Négatif faible	Travaux uniquement de jour. Définition des plans de circulation, optimisation des déplacements, et limitation de la vitesse de circulation aux abords du chantier. Limitation de l'usage des avertisseurs sonores. Information des riverains sur les nuisances sonores.	Négligeable
	Exploitation	Disparition des bâtiments du TNN et du Palais Acropolis favorable à la réduction des niveaux sonores sur les bâtiments existants se trouvant en périphérie, ainsi qu'en partie centrale du projet. Diminution du trafic et de la vitesse de circulation sur les voies latérales favorable à une réduction significative du bruit d'origine routière. Absorption des nuisances sonores par la végétation. Contrôle de l'ambiance sonore à l'intérieur du parc afin de mieux définir ce nouvel espace. Prise en compte dans l'aménagement du parc d'éléments permettant de réduire la propagation du bruit. Création de contre bruits naturels permettant de masquer le bruit de la circulation routière (fontaines, jets d'eau...).	Positif modéré	/	Positif modéré
Qualité de l'air	Chantier	Émissions de : - Gaz d'échappement des machines et engins, - Poussières essentiellement lors des phases de terrassements. - Emissions de composés organiques volatils (COV) et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) lors du passage du bitume.	Négatif faible	Mesures techniques (choix des véhicules) et comportementales (coupure moteur et pas ralenti) pour les gaz d'échappement. Arrosage des terres et bâchages de camions pour les poussières. Choix des revêtements et matériaux non émetteurs de HAP et COV.	Négligeable
	Exploitation	Amélioration locale de la qualité de l'air avec la favorisation du mode piétonnier, ainsi que la plantation d'environ 1 700 arbres, favorables à l'absorption du dioxyde de carbone et à la fixation des polluants. Réduction des émissions liées à la circulation autour du futur parc urbain : réduction du nombre de voies circulées et de la vitesse de circulation avec la requalification des voies latérales, alternance entre voie circulée et bande plantée. Projet connexe de BHNS favorable à une alternative à la voiture et à une diminution du trafic	Positif fort	/	Positif fort

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Santé humaine					
Nuisances sonores et pollution de l'air	Exploitation	Augmentation des surfaces perméables et des surfaces d'espaces verts, en lien avec une amélioration de l'ambiance sonore locale au droit du périmètre du projet. Diminution du trafic et de la vitesse de circulation sur les voies latérales favorable à une réduction significative du bruit d'origine routière. Absorption du bruit par la végétation. Amélioration de la qualité de l'air avec la favorisation du mode piétonnier, ainsi que la plantation d'environ 1 700 arbres : absorption du CO ₂ et fixation des polluants par la végétation. Réduction des émissions liées à la circulation autour du futur parc urbain.	Positif modéré	/	Positif modéré
Pollution du sol	Chantier	Aucune pollution des sols n'a été relevée au niveau du site.	Nul	/	Nul
	Exploitation	Le projet ne générera pas de pollution du sol.	Nul	/	Nul
Paysage et patrimoine					
Patrimoine	Exploitation	Absence d'incidence directe sur les sites et monuments naturels et sur le patrimoine historique et archéologique. Réhabilitation, modernisation et mise en valeur du MAMAC et de la bibliothèque. Amélioration de la visibilité du patrimoine. Valorisation du patrimoine de la ville et sa tradition de ville-jardin : préservation et valorisation d'un tissu urbain particulier imbriquant la trame bâtie et la trame végétale constitutives de la ville-jardin. Reconquête des fronts urbains et façades du bâti de part et d'autre du projet pour une mise en lien avec la coulée verte existante.	Positif fort	/	Positif fort
Paysage	Chantier	Chantier visible par l'ensemble des usagers et riverains du périmètre du projet.	Négatif fort	Mise en place de la charte de chantier à faible nuisances de la Métropole Nice Côte d'Azur. Mise en place d'une clôture opaque dès que possible (masque visuel). Vigilance sur les lieux de stockage de matériel. Bonne organisation des installations de chantier et de gestion des déchets de chantier. Nettoyage des accès au chantier et des abords.	Négatif faible
	Exploitation	Concours architectural et paysager permettant de définir un projet pragmatique et frugal : réalisation des plantations uniquement là où elles sont possibles. Traitement du parc de façade à façade malgré les clôtures ceinturant le parc et grâce à un système de plantations aléatoires. Préservation des alignements de tilleuls et d'arbres sur voirie. Ouverture et aération de l'espace avec les démolitions / déconstructions et l'insertion des espaces verts, plantations, espaces publics de qualité. Restauration des vues sur les collines environnantes. Projet permettant de renouer avec les racines paysagères de la ville. Construction d'un poumon vert ou parc urbain. Favorisation des liaisons piétonnes au détriment de la voiture.	Positif fort	/	Positif fort



 Périmètre du projet

Stratégie d'aménagement globale



Insertion paysagère du projet, vue depuis la promenade du Paillon actuelle



Vue aérienne du projet

II - EFFETS CUMULES (PARTIE 6.2 DU CERFA N°14734*03)

II.1 - DEFINITION DES PROJETS PRIS EN COMPTE

II.1.1 - CHOIX DU PERIMETRE DE RECHERCHE DES PROJETS A PRENDRE EN COMPTE

Le projet d'aménagement de la Promenade du Paillon entre la Traverse de la Bourgada et la Traverse Jean Monnet aura des impacts à l'échelle de la commune d'implantation du projet, ainsi que des communes limitrophes.

II.1.2 - DETERMINATION DES AUTRES PROJETS DEVANT ETRE PRIS EN CONSIDERATION AU TITRE DES INCIDENCES CUMULEES SUR L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE R.122-5, 5°, e) DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement doit tenir compte de leur cumul avec celles d'autres projets existants ou approuvés, ainsi qu'avec celles des projets qui :

- Ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R.181-14 du Code de l'Environnement et d'une consultation du public,
- Ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du Code de l'Environnement et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Dans le cadre de l'opération objet du présent dossier, les projets à considérer sont les suivants :

- Projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) TER Nice Saint-Augustin : avis de l'autorité environnementale du 24 avril 2019,
- Projet d'aménagement des espaces publics du quartier du pôle d'échanges multimodal Nice Saint-Augustin Aéroport : avis de l'autorité environnementale du 6 mars 2013,
- Projet de création de la ZAC Grand Arénas : avis de l'autorité environnementale du 14 juin 2013,
- Projet de réalisation de la ligne de tramway Est Ouest à Nice (T2) et des aménagements qui lui sont liés et portant mise en compatibilité du PLU de Nice : Avis de l'autorité environnementale du 3 novembre 2011,
- Aménagement de la coulée verte : avis tacite de l'autorité environnementale du 8 septembre 2011 (absence d'observations).

II.1.3 - DETERMINATION DES PROJETS A EXCLURE DE L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES

L'article R.122-5 du Code de l'Environnement précise également que sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

Aucun des projets précités n'est exclu de l'analyse des effets cumulés.

II.2 - ANALYSE DES EFFETS CUMULES

Le tableau ci-après caractérise les effets résiduels des projets ci-dessus listés et le projet d'aménagement de la Promenade du Paillon, après mise en œuvre des mesures d'évitement, réduction et si nécessaire compensation prévues.

La méthodologie d'analyse repose sur la lecture des avis de l'autorité environnementale ou des arrêtés de police de l'eau, ainsi que sur la méthodologie mise en place par TPFi au fil des études d'impact pour l'analyse des effets cumulés.

Ainsi, la définition du niveau des effets résiduels est soit extraite directement des études d'impact, soit appréciée au regard des éléments précisés dans les avis de l'autorité environnementale.

Projets	Promenade du Paillon	Pôle d'échange Multimodal	Espaces publics du Pôle d'échange Multimodal	Ligne tramway Est-Ouest	ZAC Grand Arénas	Aménagement de la coulée verte	Bilan : effets cumulés
Milieu physique							
Climat	+	0	0	0	0	+	0
Topographie	0	-	0	0	0	0	0
Géologie	0	0	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	+	-	0	-	-	+	-
Eaux superficielles	+	-	+	0	-	+	+
Captages	0	0	0	0	0	0	0
Risques majeurs	+	0	0	0	+	+	+
Milieu naturel							
Habitat naturel	+	0	-	0	0	+	+
Faune	+	0	0	0	0	+	+
Flore	+	0	-	0	-	+	0
Corridor	+	0	0	+	0	+	+
Milieu humain							
Population	++	+	+	++	+	++	++
Activités	-	+	+	++	++	+	++
Occupation du sol	++	0	-	+	-	++	+
Déchets	0	0	0	0	-	0	0
Réseaux	+	0	0	0	+	+	+
Accessibilité, déplacements							
Voiries, accessibilité	+	++	+	++	+	+	++
Transports en commun, modes doux	++	++	+	++	+	++	++
Pollutions, nuisances sonores et qualité de l'air							
Vibrations, odeurs	+	0	0	0	0	+	0
Ambiance sonore	+	0	0	+	-	+	+
Qualité de l'air	++	0	0	++	0	+	+
Patrimoine et paysage							
Patrimoine	+	0	0	0	0	+	0
Paysage	++	+	+	+	+	++	+

Légende :

++	+	0	-	--
Très favorable	Favorable	Neutre / Négligeable	Peu favorable	Défavorable

Sur le **milieu physique**, l'ensemble des projets ont recherché le meilleur équilibre déblai/remblais afin de limiter les mouvements de terre et les modifications localisées de la topographie. A une échelle plus large, les projets n'ont pas d'effets cumulés sur la topographie.

De la même manière, ils n'ont pas d'effets cumulés sur le climat, la topographie, la géologie, les captages et risques majeurs. A noter toutefois des impacts positifs sur le climat local des projets liées à la Promenade du Paillon avec la création d'îlots de fraîcheur et de parc/forêts urbaines, favorables à la baisse des températures en ville face au réchauffement climatique.

Concernant les eaux souterraines, les impacts sont liés aux variations de l'aquifère superficiel et aux risques de rabattements de nappe, notamment pour les constructions de structures souterraines. Certains projets augmentent les surfaces imperméabilisées, pendant que d'autres rendent des surfaces perméables, pouvant avoir des conséquences sur l'infiltration des polluants potentiels. Les projets intègrent des mesures d'accompagnement visant à prendre en compte et réduire ces impacts.

Chaque projet prend en compte la gestion des eaux pluviales avec la mise en place de systèmes d'assainissement réfléchis et dimensionnés suffisamment : réseau de collecte, traitements avant rejets, structures de rétention, zones perméables et favorables à l'infiltration sur place, favorisation des espaces verts.

La gestion des risques est prise en compte dans le cadre de chaque projet. Certains sont particulièrement favorables et intègrent les risques inondation dès leur phase de conception.

Concernant le **patrimoine naturel**, chaque projet a fait l'objet d'inventaires de terrains, qui ne remettent en cause aucune espèce protégée.

Le projet objet de la présente demande permet de créer sur le site de toutes nouvelles zones en espaces verts et plantés, accompagnés de bassins, favorables à un retour de la biodiversité commune et ubiquiste en milieu urbain. Le projet prolonge la coulée verte déjà existante. Le tramway s'accompagne d'espaces verts permettant de recréer un cordon vert. Les impacts sont négatifs pour le projet des espaces publics du PEM mais ils sont à relativiser compte tenu des faibles enjeux. Ils concernent l'abattage de certains arbres et la transplantation de palmiers.

Concernant le **milieu humain**, les projets ont des effets cumulés positifs sur la population et les activités économiques, certains en permettant des créations de logements et d'emplois sur le secteur, d'autres améliorant le cadre de vie. Il est toutefois possible que l'aménagement de la Promenade du Paillon entre la Traverse de la Bourgada et la Traverse Jean Monnet ait un effet sur le logement dans le quartier du fait d'une potentielle augmentation des prix au mètre carré. Egalement, le projet est susceptible d'engendrer une baisse de l'activité économique du secteur par la disparition du TNN et du Palais Acropolis et ce, malgré la compensation culturelle et économique par ailleurs.

Tous les projets impliquent une modification plus ou moins significative de **l'occupation des sols**. Certains engendrent une artificialisation et une imperméabilisation des sols, qui est gérée par des dispositifs de rétention de manière à ne pas augmenter le risque inondation par ruissellement urbain tout en ne surchargeant pas le réseau d'eaux pluviales. D'autres, tels que la coulée verte existante et le projet, objet de la présente analyse, viennent rendre des surfaces perméables et favoriser la gestion des ruissellements.

En termes **d'accessibilité et de déplacement**, l'ensemble des projets sont favorables au développement des transports en commun et modes de déplacements doux, sur de plus ou moins grandes distances. Ils concourent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air localement.

Sur le **patrimoine et le paysage**, les projets modifient significativement les perspectives paysagères actuelles à leur proximité immédiate mais ne modifient pas les vues éloignées.

Le projet objet du présent dossier, ainsi que la coulée verte, sont les plus visibles du fait de leur localisation, mais ils bénéficient d'un programme d'aménagement particulièrement soigné (ayant fait l'objet de concours architecte).

Avec la ligne de tramway, ils viennent aérer les espaces urbains et ouvrir les perspectives sur certains bâtiments du patrimoine bâti remarquable.

La modernisation et l'amélioration de la qualité paysagère permettront une reconquête des fronts urbains et façades du bâti.

III -AUTO-EVALUATION (PARTIE 7 DU CERFA N°14734*03)

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

En effet, le projet constitue un projet d'intérêt général par l'engagement de la Ville de Nice dans sa démarche de qualité environnementale et développement durable. A noter que ce projet vient en continuité de la première partie de la coulée verte déjà existante. Cette promenade « verte » assurera des liaisons entre les différents équipements culturels présents (MAMAC, bibliothèque), le vieux Nice et les quartiers du centre-ville, et la mer avec la Promenade des Anglais.

Dans le cadre de la conception du projet et afin de limiter les impacts du projet sur l'environnement, plusieurs études ont d'ores et déjà été réalisées et notamment :

- Ecologique,
- Hydraulique,
- Urbanistique,
- Acoustique,
- Air et santé,
- Paysagère et architecturale.

De plus, le projet présente des impacts positifs en termes :

- De climat, avec la création d'une forêt urbaine et d'une vaste zone de fraîcheur à travers la ville pour **relever le défi climatique**. Les quartiers seront plus frais en été, ils seront moins pollués et moins bruyants grâce à l'absorption des nuisances sonores et la fixation du CO₂ et des polluants par la végétation, et grâce à la réduction de la part dédiée à la voiture sur la zone de projet.
- De gestion des eaux pluviales et des risques naturels avec la création d'une calade centrale alimentée par « **un système ingénieux et vertueux de valorisation des eaux de pluie** » et qui sillonnera le parc sur toute sa longueur. Cinq bassins naturels seront également répartis sur la promenade, et des noues seront mises en place en bordure du parc. Les eaux pluviales seront stockées dans deux réservoirs en tube béton situés sous voirie de part et d'autre du parc. Ce système de récupération des eaux de pluie permettra d'alimenter les systèmes d'arrosage des espaces verts,
- De **valorisation de la biodiversité** à l'échelle de la ville :
 - Avec la création de nombreux espaces verts et plantés, présentés dans une mixité d'essences locales, favorables à une reconquête des espèces locales et ubiquistes du monde urbain,
 - Avec le déploiement vers le Nord de la **trame verte**, en lien avec les plantations intervenues également sur les voies parallèles,
 - Avec la complétion des trames vertes des rues du centre-ville réalisées en 2019 ou en cours de réalisation, situées à l'Ouest du Paillon (rue Pastorelli, rue Hôtel des Postes, rue Gioffredo...),
- De population et de salubrité publique, en permettant de continuer le réaménagement du quartier déjà amorcé et de **renforcer l'attractivité du quartier**,
- D'occupation du sol, en permettant l'aménagement de l'axe paysager de la promenade du Paillon jusqu'aux quais du fleuve et notamment la création d'environ **40 000 m² de surfaces perméables supplémentaires** et la plantation de 1 700 arbres,
- De déplacements, avec la piétonisation de l'ensemble de la Promenade du Paillon, la favorisation des modes de déplacements doux et la requalification des voies latérales avec l'intégration du futur BHNS,
- De patrimoine et de paysage, en permettant la création d'un **pôle culturel et muséal au cœur d'un parc urbain**, avec notamment :
 - La mise en valeur architecturale et culturelle du MAMAC et de la bibliothèque Louis Nucéra, leur conférant une nouvelle accessibilité et visibilité
 - La requalification du parking Promenade des Arts,
 - La création d'un véritable parc urbain, traité de façade à façade.

Les enjeux culturels et économiques ont été pris en comptes et anticipés, notamment par la démolition du TNN et la déconstruction du Palais Acropolis. De toutes nouvelles offres culturelles seront mises en place et proposées à la population, avec la validation de la Ministre de la Culture, avec notamment la création de nouvelles salles de spectacle réparties sur l'ensemble du territoire. De plus, les activités économiques et de congrès seront transférées dans le quartier du Grand Arénas et dans la Plaine du Var, comme programmé dans le protocole de partenariat de l'OIN Nice Eco-vallée Plaine du Var.

A terme, la Promenade du Paillon permettra de drainer les populations des quartiers alentours venant profiter des îlots de fraîcheurs et des parcs appelant à la promenade et la détente. Les commerces de proximité pourront bénéficier également d'un élan touristique suscité par la qualité architecturale et paysagère de la promenade.

Le projet a fait l'objet d'un concours architectural et paysager dont les lauréats ont été récemment désignés à l'unanimité : l'architecte portugais Joao Luis Carrilho da Graça et son homologue paysagiste urbaniste – français – Alexandre Chemetoff & Associés. Ils seront accompagnés par Ingérop, un bureau d'études basé sur la région Sud, de la SARL Canopée, Mazet & Associés, des Eclaireurs et de Scenevolution.

Le projet sera également présenté à l'Architecte des Bâtiments de France au titre des autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre du projet.